

DECRET N° 86-359 du 9 Septembre 1986

portant carte administrative du District
Urbain de Natitingou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la loi organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création composition, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs,
- VU le décret N° 84-288 du 16 Juillet 1984 portant création dans les Provinces du Mono et de l'Atacora des Districts Urbains de LOKOSSA et de NATITINGOU et des Districts Ruraux d'Athiémé et de Natitingou,
- VU le décret N° 83-430 du 2 décembre 1983 portant rattachement du village de Yétapo à la Commune Urbaine de Natitingou,
- SUR proposition du Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atacora et après avis des Conseils Révolutionnaires des échelons correspondants conformément à l'article 3 de la loi organique 81-009 du 10 octobre 1981,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Août 1986,

DECRET :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées seulement en ce qui concerne le District Urbain de Natitingou, les dispositions du décret N° 84-288 du 16 Juillet 1984 portant création dans les provinces du Mono et de l'Atacora des Districts Urbains de Lokossa et de Natitingou et des Districts Ruraux d'Athiémé et de Natitingou.

Article 2.- Le District Urbain de Natitingou se présente comme suit :

- CHEF-LIEU : Natitingou
- POPULATION : 18.901 habitants
- COMMUNES : 4
- Quartiers de ville et villages : 26

.../...

Première COMMUNE

- POPULATION : 5.694 Habitants
- Quartiers de ville et villages : 6

YOKOSI
BAGRI
SONTCHIRANTIKOU
TCHIRIMINA
KANTCHAKOU - TAMOU
DJIDJIRE - BERI

Deuxième COMMUNE

- POPULATION : 3.614 habitants
- Quartiers de ville et villages : 6

DASSAGATE
BORIYOURE
SANTA
OURKPARBOU
BOCORO
OURBONNA

Troisième COMMUNE

- POPULATION : 4.727 habitants
- Quartiers de ville et villages : 7

WINKE
KANTABORFA
OURBOUGA
YIMPORMA
BERECINGOU
YETAPO
KOUSSANTIKOU

QUATRIÈME COMMUNE

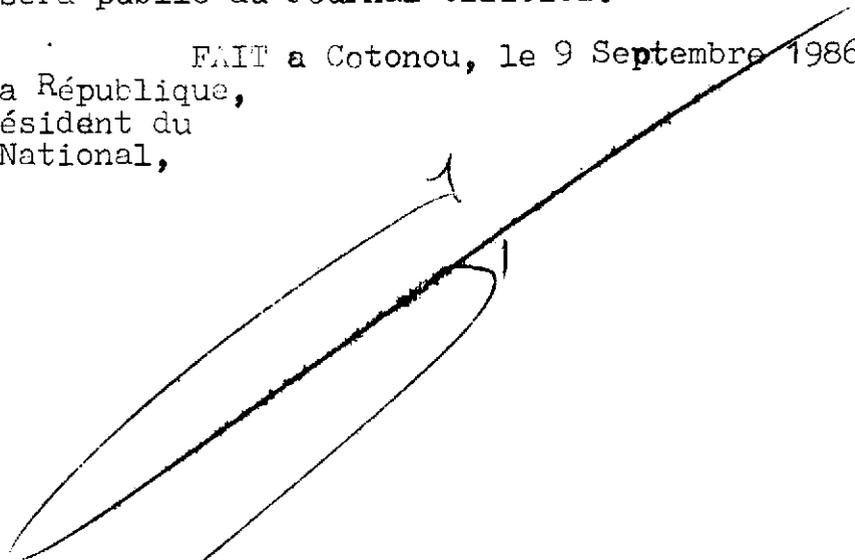
- POPULATION : 4.866 habitants
- Quartiers de ville et villages : 7

PEPORIYAKOU
TOROUBOU
DOYAKOU
KABA-KOUDENGOU
DITANHOUAN
TIKOUATI
TETANTE

Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

FAIT a Cotonou, le 9 Septembre 1986

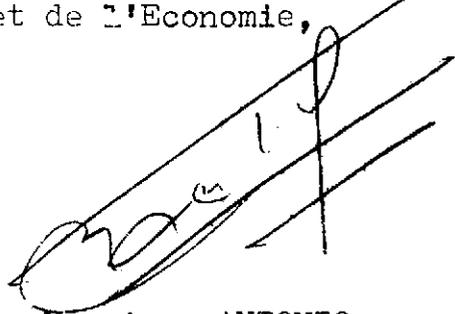
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Ad-
ministration Territoriale,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Edouard ZODEHOUGAN

Hospice ANTONIO

Le Président du Comité d'Etat d'Adminis-
tration de la Province de l'Atacora,



Moussa SOULE

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 PPC 2 CPC 2 MMSPAT-MFE 8
CEAP-ATACORA 10 AUTRES MINISTERES ET CEAP 18 DB-DI 2 DTCP 2 DI 2 DLC-
DPE-INSAE-BCP 8 GCONB 1 IGE 4 DAN-BN 2 ONEPI 1 JORPB 1.-